L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

JOURNAL POPULAIRE

VOL. 20 ARTHABASKAVILLE, SAMEDI 8 MAI 1886 No. 18

M Clovis Baril

FEUILLETON DU 8 *Mai* 1886

Les Naufrages de Kertugal

OU

LES RIVALES AMIES.

(*Suite.*)

—Et pour cela, je ne puis plus dire des bêtises ?

—Comme de raison

—Et comment dirai je ces bêtises ?

—Parbleu ! En jasant comme tu le fais quand le vin te tient le bec.

—C'est ma nature.

—Avec Rorick, avec Bertrand, cher, il faudra veiller à cette nature là ; autrement, adieu la femme et la dot ; et trêve au jeu, aux plaisirs.

—Il faudra rouler l'affaire rondement ; j'ai peur d'une contrainte trop prolongée.

—J'y suis interessé autant que toi. Puisqu'ils tardent, mettons fin à nos propres affaires. Voici les billets en question ; signe.

—Non !

—Comment ?

—Après la noce ; pas avant.

—Tout de suite.

—Dis donc ! et si le mariage n'avait point lieu ?

—Ce serait ta faute.

—C'est à voir.

—Par hasard, s'écrie Daveleyne, douterais-tu de moi ?

—Oui, non ; un peu, je l'avoue : entre frippons, tu comprends...

—Coquin !

—A quoi servirait l'injure ?

—A te mettre du plomb dans la tête, triple fou ! Sais-tu qui est Rorick ?

—Oui, ton neveu ; et chose comique, il a eu l'art de se faire plus vieux que toi, plus riche et plus envié ; moins heureux peut être.

—Assez heureux néanmoins pour que Bertrand ne voie clair et ne jure que par lui. Or, je suis sûr de Rorick Il va te présenter, t'appuyer, te marier enfin ; et alors. j'aurai gagné les cinquante mille que représentent ces billets. Est-ce trop demander en retour d'une femme charmante et d'une dote rondelette ?

—Tu veux prendre tes précautions vis-à-vis de moi, voilà ! Que diantre ! appelle donc les choses par leur nom

—Vrai ! Je me fie aux gens avec tempérament. Au mariage, comme au cercle, on joue et l'on gagne autant qu'on peut. Ah ! si, une malice ou une fredaine me pesait sur le cœur, il y aurait beau temps que l'un et l'autre nous ne jouerions plus. Il ne faut pas cependant qu'on exerce le métier à mes dépens. Signe donc, ou renonce à mon concours et aux bons offices de Rorick, mon neveu

—Tu le veux, je signe ; mais avant je mets la condition : si ..., autrement, non ! Il ne faut de part et d'autre excès de confiance, entre larrons ! ...

—Fais à ta guise.

—Voilà !

—Qu'a-t il donc à nous regarder toujours ainsi, l'animal ? Sont ce là ses affaires ? S'il a du mortier dans le gosier, je ne lui trouve pas du gravier dans les yeux.

—N'y prends pas garde ; un étranger !

—Celui là me donne sur les nerfs.

—Allons ! Tu ne fus jamais échaudé et tu es défiant quand même ! Pourtant, garçon, tu as de l'esprit.

—Moi ! ah ! si j'en ai ! tout plein la tête ; mais malgré cela !...Crois moi, cher, il y a des imbéciles plus heureux que moi Regarde donc le voisin n'a pas du tout l'air de s'ennuyer ; moi, je peste de le voir ! Sa présence me met sur le gril. En face de lui je ne suis ni tranquille, ni rassuré.

—Attention, Valéry. Sais tu bien cet homme, n'eut il qu'un grain de cœur. te ferait ton affaire, s'il t'entendait ?

—Une affaire ! Est-ce que je cherche, est-ce que je veux des affaires ! je suis le plus posé, le plus poli et le plus paisible des hommes. Je ne suis pas un ferrailleur, moi ; et je n'irai pas comme cela enfiler mon monde pour des riens.

—Toi, sans doute, et pour de bonnes raisons ! mais lui ?

—Lui ! Peuh ! Laissons cela. Voyons, c'est donc ce soir que tu vas me ficeller le paquet

—Quel paquet ?

—Ma femme.

—Oh !

—Il le faut, si je me résigne enfin à me mettre en ménage !

—Bon ! on se trouve bien au bout du compte. Attention ! voilà nos gens. Ne dis rien, toi. Ici l'usage veut que tout se dire et se fasse par l'intermédiaire ; puis, tu n'ouvrirais pas le bec sans lâcher ton fromage.

Rorick et Bertrand entraient dans la salle, et l'étranger, qui les voit venir à la hâte. Daveléyne, de son côté, se lève vivement, court au devant de son neveu, souriant, aimable des pieds à la tête

—Bonsoir ! mon cher neveu, dit-il ; monsieur Bertrand, j'ai l'honneur de vous saluer. Oh ! mes compliments sincères. Vous avez l'art, messieurs, de faire à force de vous faire attendre Enfin, vous voilà, passons ! Monsieur Bertrand, mon cher neveu, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter M. Ignare Valery, mon compagnon et mon meilleur ami. Monsieur Valéry, j'ai l'honneur de vous faire connaître Monsieur Rorick de Beaupaire. que M. Bertrand, père de l'aimable Stéphanie.

—Très honoré, messieurs.

—Enchantés, M. Valéry:

—Vous étiez des nôtres, je crois, l'autres jour ? fit Rorick.

—J'ai eu ce rare bonheur. Holà ! garçon ?

—Nous vous avons attendu avec une impatience ?... fit Daveleyne.

—...Une vive... Garçon ! garçon !

—Vous voyez, Monsieur Bertrand ; il est vif, ardent, impétueux même ; mais il a un cœur d'or, cet ange. Croiriez-vous, mon cher monsieur, que par les charmes de l'aimable Stéphanie, vous tenez son sort dans la main ?

—Dans votre main !... Garçon ! A t-il donc des oreilles, l'animal ! Il faudra se monter en gorge et encore payer dur une boisson.

—Vous vous donnez là, monsieur

Valéry, beaucoup de peine, dit Rorick.

—Oui !...Garrçon !... Garrrçon !

Le garçon qui arrive en courant :

—Monsieur ?

—Ah ! gredin !... Tu sers ton monde de cette façon !

—Il ne me lâchait pas.

—Il ne te lâchait pas qui donc ?

—Mais, monsieur, ce sourd...

—Encore cet animal ! Il fallait l'envoyer au diable.

—Oui, mais !... Monsieur a-t-il réussi tout à l'heure ?

Valéry se mordit la lèvre. Daveleyne était furieux ; car, il voyait Bertraud qui bâillait et Rorick qui s'agitait sur sa chaise. Ce dernier enfin, n'y tenant plus, se lève, serre la main à son ami pour se retirer.

—L'audience sera courte, dit Bertrand, en reconduisant Rorick jusqu'à la porte.

—Daveleyne se moque de son monde, répond Rorick Son prétendant a bien ce qu'il faut pour déplaire.

—Certes ! Je te suivrai de près

—Je t'attends. Surtout pas de formes avec Daveleyne.

En se retournant pour rentrer dans la salle, où Valéry rageait par suite des reproches que Daveleyne venait de lui faire, Bertrand se trouve face à face avec un jeune inconnu : le sourd qui le salue avec un sourire plein de grâce, et l'aborde avec un laisser-aller charmant.

Ils échangent rapidement quelques paroles, entrent ensemble en causant.

Bertrand disait alors à l'étranger :

—Je ne connais pas ce nouveau domestique ; et je ne saurais dire depuis quand il est à l'hotel. Il semble un peu fier pour son état...

Et, s'adressant directement à Valéry, il continue :

Toujours est-il, ami, que vous n'aviez pas raison de vous emporter ainsi contre un homme qui, je m'en aperçois, fait son travail comme il peut. D'ailleurs, nous n'étions pas pressés. D'autre part, ce jeune homme, que je trouve charmant avait alors besoin de ses services.

—Vous trouvez charmant ce mulet !

—Malheureux ! s'écrie Bertrand.

—Il n'entend rien ! siffle Valéry.

—Lorsqu'il ne veut rien entendre, réplique le jeune étranger. Lorsque tu.....

—Tiens ! fait Valéry. Ah ! la curieuse affaire !. Il nous comprend maintenant, et nous parle en bon français. Qu'est-ce ? que nous voulez-vous ? Monsier ! *ta !* Je dis *vous* au moins. Du reste, nos affaires, il me semble, ne vous regardent point.

—L'impertinence regarde tous ceux qu'elle atteint. Tu m'as insulté ; plusieurs ici en furent témoins.

—Où en veut-il venir ?

—Je ne sais pas où l'on élève les insolents. Tu conviendras, Valéry, que tu as parlé de moi, en ma présence d'abord, et puis à mon propre valet, en termes peu galants. S'il te sert, c'est parce que le personnel est incomplet dans la maison, parce que je le veux enfin. Tu as parlé de moi, dis-je, avec un cœur léger, d'aucuns trouveraient avec une rare impudence

—J'ai tort peut-être de trouver qu'on pourrait se tenir à l'écart et laisser les gens à leurs affaires !

—Surtout, quand ces affaires sont honnêtes comme les tiennes ! On est mal venu d'entendre qu'on s'adjuge une enfant ; et que, sans vergogne, on spécule sur sa dot.

—Ce jeune homme a l'air tout a fait bien, pensa Bertrand. Il est bon, à ce qu'il semble ; et sa façon de faire preuve qu'il est honnête. Il faudra le voir seul. Il pourrait nous apprendre de belles choses ; s'il a entendu causer Valéry et Daveleyne ce sera, pour le moins, fort curieux

—Mes affaires, monsieur, sont ce quelles sont, répliqua violemment Valéry, en fixant l'inconnu, et elles ne vous touchent point Par suite, je ne tiens pas à les soumettre à votre appréciation...

—Ni à celle de ces messieurs, quoiqu'elles les touchent de fort près Dans les billets que tu as signés tout à l'heure, il est question de la fille ; donc, cela regarde le père. Montre donc ces pièces à Bertrand ! Il n'en faudra pas davantage pour t'assurer ta conquête.

—Tu t'occupes, diantrement ! des affaires d'autrui. Je le disais bien, Daveleyne !

—Monsieur, laissez-nous la paix, gémit l'oncle de Rorick.

Je ne suis point pressé, monsieur. J'ai des loisirs !

—Eh ! Monsieur le raisonneur, je n'ai pas le temps de raisonner. Daveleyne, continue donc de parler à Bertrand de mon mariage.

—Inutile, Daveleyne.

—Ce ne peut être là, mon cher Bertrand, votre dernier mot ?

—Si fait Daveleyne ; n'en attendez point d'autre. Le prétendant est aimable, poli, fort avenant ; il a mille bonnes qualités que je connais ou que je devine ; seulement, il ne me plaît pas, et ne peut d'aucune sorte convenir à ma fille.

—Ah ! l'insolent coquin ! glapit le prétendant ; au diable, l'espion ! Si jamais je vous tiens, vous me le payerez, fripon ! Ah ! triple scélérat ! Et les billets, Daveleyne, il ne faut plus les garder. Cela vaut encore le papier et l'encre perdue !

—Veux-tu bien te taire !

—Pourquoi donc ? Puisqu'on nous dit de boucler la valise.

—Je suis assez vengé de vos insultes, beau prétendant ? Adieu aux uns ; au revoir aux autres. Bonsoir, Monsieur Bertrand.

—Monsieur, deux mots dit celui ci en se levant:

—Il me faut partir ; mon ami reste, dit-il en désignant le garçon, il est honnête et bon ; tout ce qui me concerne, on peut le lui dire. Bonne nuit !

Ce jeune homme avait jété Bertrand dans un grand trouble. Il y avait en lui, dans toute sa personne, chose d'aimable et d'attrayant ; et, chose étrange, de familier pour lui.

—Un mot, garçon, vous vous appelez ?

—Robert

—Robert, voulez-vous me dire qui est votre maître ?

—Lorrain de naissance, Américain de fait. Nous l'appelons Ludwig le Lorrain. Il a eu dans sa vie d'extraordinaires aventures. C'est le plus charmant homme que je connaisse ; avec ça, bon comme du pain, ma parole !

—Dites à votre maître que je veux le voir. Voici pourboire, mon garçon. Messieurs bonsoir

—Il part ! Et mon mariage qui s'en va avec lui ! J'ai le sac sur l'épaule et je puis partir ! Rends-moi mes billets, Daveleyne

—Jamais ! Ah ! les scélérats qui te volent une femme, et à moi, tout cet argent ! Ils me le rendront ! Toi, Valéry, tu n'es qu'un imbécile. C'est ta faute. Oh ! tu payeras quand même.

—Il y a condition. Je m'en rappelle si tu l'oublies.

—Je la remplirai, moi. J'enlève la femme et te la donne ; à toi d'emporter la dot

XIV

LUDWIG LE LORRAIN

Ludwig n'était autre que le jeune inconnu de le caverne. A peine débarqué, il s'était rendu au Faucon Gris auprès de son ami Robert, que nous avons vu jouer le rôle de valet.

Que voulait ces deux hommes ? On le verra bientôt.

Il est certain que Daveleyne n'était pas un étranger pour Ludwig ; car, même avant de pénétrer dans l'auberge, le jeune homme avait reconnu l'oncle de Rorick de Beaupaire. A son aspect, il avait légèrement pâli ; son front s'était ridé et sa main crispée de colère Cependant, il entra hardiment, comme s'il n'avait pas craint la rencontre d'un homme qu'il semblait haïr profondément.

La première personne qu'il remarque en entrant, c'est Robert, son ami, qu'il reconnait difficilement, travesti en garçon

—Qu'est-ce à dire, Robert ? s'écrie Ludwig, et pourquoi cet équipage ?

—Silence, ami ! Traite-moi en valet, il le faut pour ton bonheur !

—Pour mon bonheur ! Mais Robert, ce bonheur je le tiens en partie ! As tu appris ce que je sais ?

—Je le devine, ami J'ai vu Rorick !

—Et moi !... Juste ciel ! quelle honte !

—Modère-toi Stéphanie...

—Arriverais-je trop tard ?

—Peut-être.

—De grâce, Robert, explique-toi.

—Le sort de l'infortunée va tout à l'heure se décider ici, entre Rorick et Bertrand d'une part, Daveleyne et un certain ignare Valéry de l'autre. Pendant que, retenu par tes devoirs envers Thomas Lynch, tu vaquais à tes affaires, je suis venu selon ton désir à Kertugal Je trouvai le hameau enguirlandé et pavoisé. Laure Bertrand se mariait et, sans y être invité d'aucune sorte, je me rendis à la noce. Au milieu de la foule je devais passer inaperçu. C'est là, ami, que je fis des rencontres étranges, inattendues. Je vis des morts revenus à la vie ! car Rorick n'est point mort, ni Constance ; et Stéphanie vit ; mais triste, inconsolée. Je me trouvai un instant auprès d'un certain Daveleyne qu'un jeune *gommeux* vint rejoindre. Etant là pour observer, je prêtai l'oreille à leur entretien, J'en fus édifié : il s'agissait entre eux de tromper Bertrand, afin d'en obtenir la main de Stéphanie pour ce Valéry, un décave, ou quelque chose de pareil, qui cherche à se relaper en province ! Intrigué, je m'attachai à eux, les suivi partout, prenant soin de n'éveiller ni leur attention, ni leurs soupçons. Je vins ainsi, à leur suite, au *Faucon Gris*. J'eus l'art de plaire à l'hôtesse, et, par quelques guinées, je l'ai conquise à mes projets. Elle daigne me traiter en valet, comme tu le feras toi-même. Sois prudent. Ludwig. Rorick est attendu incessamment et Bertrand sera avec lui ; de plus, j'ai déjà certaines raisons pour croire que nous sommes poursuivis et que nous courons des dangers. Inutile de grossir l'orage, ni d'exposer un plus grand nombre de têtes. Ecoute...

Et Robert parla avec animation, mais bien bas, à son ami ; puis il ajouta en lui montrant la porte de la salle à manger : Entre, observe tout ; mais, fais le sourd ; je vais parler à l'hôtesse.

Voilà comment fut amenée la scène déjà décrite.

On voyait à Kertugal un château magnifique, depuis longtemps inhabité et qu'on cherchait à vendre, sans y arriver jamais ; c'était le château de la Grève.

Or, le lendemain du refus essuyé par Daveleyne et Valéry, le bruit courut subtilement dans le village qu'enfin, durant la nuit, un amateur s'était rencontré pour acheter le château. On parlait d'un étranger, jeune et beau, inconnu de tous qui s'était présenté pendant la nuit. Il avait tenu les prix tels quels, sans les débattre ! disaient les commères, au pas de leur porte. C'est, en Bretagne, un fait inouï, qui prouve qu'on est Anglais millionnaire, ou fou.

A continuer.

DISCOURS DE Mr. LAURIER

A LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LA QUESTION RIEL.

Suite et fin.

Il faut donner au ministre de la Milice ce qui lui revient, il a pris sa part dans la pendaison de Louis Riel ; donnons-lui ce qui lui appartient en réalité. Avant son départ d'Ottawa, l'exécution était décidé entre lui et ses collègues. Qu'il ait sa part de honte, suivant le cas, mais qu'il ait aussi sa part dans la comédie qui a été jouée ensuite devant le public.

Car je le demande à tout homme de bon sens, le demande à tous les députés de l'opposition, je le demande à qui que soit dans le pays, a-t-il déjà vu une chose plus honteuse qu'un gouvernement qui, après avoir décidé que l'exécution aurait lieu, envoie une commission s'enquérir si le prisonnier est fou ou sain d'esprit, dans le seul but de jeter de la poudre aux yeux du public ? Dans quel but s'enquérait-on s'il était fou ou non, si à cette date le gouvernement avait décidé qu'il devait être pendu ? C'était dans le but de faire ce dont nous avons été témoins par la suite ; pour pouvoir dire à la population du Canada. Nous avons consulté des médecins, ils ont fait un rapport et nous avons agi d'après le rapport.

Ce n'est pas d'après ce rapport qu'ils ont agi, ce rapport n'est destiné qu'à donner le change, et ce n'est pas ce qui les a guidés. Pour cela j'accuse le gouvernement non-seulement de cruauté, mais d'une tentative de tromper le peuple. Si le gouvernement désirait savoir si Riel était fou ou non, il n'était pas nécessaire de nommer une commission pour le faire examiner. Il aurait suffi d'examiner sa vie, il aurait été même suffisant de voir ce qu'il a fait pendant la rébellion.

Il est maintenant acquis à l'histoire que, pendant que Riel préparait cette révolte, il prit comme confident et secrétaire, un homme notoirement fou, William Joseph Jackson, qui signait ces lettres et les décrets de son conseil. Quelqu'un prétendra-t-il que, si Riel avait été sain d'esprit, s'il avait joui de ses facultés mentales, il aurait choisi, comme son principal conseiller, un fou ? Pourquoi cela n'a t-il pas frappé les honorables ministres ?

Une des choses qui nous a le plus cruellement émus, nous les habitants du Bas Canada, c'est que nous avons cru qu'on n'avait pas accordé à Louis Riel cette même justice qui a été accordéeà William Joseph Jackson. Jackson fut traduit devant le tribunal, et en justice pour les avocats de la couronne, je dois dire qu'en cette occasion ils ont fait leur devoir. Ils admirent de suite la folie du prisonnier et conseillèrent son acquittement. Le procès de Jacson eut lieu le 24 juillet dernier. M, Osler, avocat de la couronne, en exposant la cause. dit :

" Le prisonnier est accusé d'avoir pris part à la dernière rébellion, d'avoir agi comme secrétaire de Louis Riel, le chef de la révolte.

Il est formellement accusé de cette offense, mais on prétend que l'avocat du prisonnier, M, McArthur, est en état de vous donner une preuve satisfaisante, que son client est fou qu'il n'est pas responsable et qu'il n'était pas responsable des actes qu'il a commis. La couronne n'a pas l'intention de s'opposer à cette prétention de la défense. La preuve vient de médecins qui ont examiné le prisonnier de la part de la couronne, et de faits qui sont venus à la connaissance des avocats de la couronne pendant qu'ils préparaient d'autre causes, et elle démontre qu'à l'époque où il a commis les offenses, il n'était pas responsable de ses actes.

Le gouvernement a certes convaincu tous ceux qu'il a mentionnés ici, les Métis, les sauvages et les colons blancs, qu'il a le bras long et puissant, et qu'il est puissant pour punir. Plût au ciel qu'il eût pris autant de peine pour les convaincre tous, les Métis, les sauvages et les colons blancs, de son désir et de sa volonté de leur rendre justice de les traiter convenablement S'il eût pris autant de peines pour bien faire qu'il en a pris pour punir le mal, il n'aurait jamais eu l'occasion de convaincre ces gens que l'on ne peut violer impunément la loi, car la loi n'aurait jamais été violée. Mais anjord'hui pour ne pas parler de ceux qui ont perdu la vie, nos prisons sont remplis d'hommes qui, désespérant de jamais obtenir justice au moyen de la paix, cherchèrent à l'obtenir par la guerre, qui désespérant d'être jamais traités comme des hommes libres, entreprirent de se protéger eux-mêmes plutôt que d'être traités comme des esclaves. Ils ont beaucoup souffert, ils souffrent encore. leurs sacrifices ne resteront pas sans récompense Leur chef est dans la tombe ; ils sont en prison, mais ils peuvent, de là, voir que cette justice. cette liberté qu'ils ont demandée en vain, et pour laquelle ils n'ont pas compattu en vain, s'est enfin levée sur leur pays. Leur sort fera bien ressortir la vérité de l'invocation de Byron à la liberté dans l'introduction au prison-

nier de Crillons.

" Eternal Spirit of the chainless Mind !
Brightest in dungeons, Liberty, thou art !
For there thy habitation is the heart---
The heart which love of thee alone can find ;
And why thy sons to fetters are consigned---
To fetters and the Camp vault's day'ees gloom---
Their country conquers with their martyr-dom. "

Oui, leur pays a triomphé avec leur martyre. Ils sont en prison aujourd'hui, mais les droits pour les quels ils combattaient ont été reconnus. Nous n'avons pas encore le rapport de la commission, mais nous savons que plus de deux mille reclamations, que l'on avait si longtemps niées, ont enfin été réglées Et il y a plus—plus encore. Le discours du trône nous dit que ces territoires vont enfin obtenir d'être representés au parlement. La gauche de cette chambre a longtemps combattu, mais en vain, pour obtenir justice. Elle ne pouvait venir alors, mais elle est venue après la guerre ; elle est venue comme la dernière conquête de cette insurrection. Je répète que leur pays a triomphé avec leur martyre, et si nous considérons ce seul fait, il y avait une raison suffisante, indépendamment de toutes les autres, pour montrer de la clémence à celui qui est mort et à ceux qui vivent.

LES CANADIENS À LOURDES

A l'occasion du passage à Lourdes des pèlerins canadiens, le *Journal* de *Lourdes* a publié l'article suivant, intitulé : *Les canadiens à Lourdes* :

Les Canadiens, toujours français par le cœur, s'étaient promis d'assister à la grande fête du 25 mars. Une tempête affreuse qui a mis leurs jeurs en danger près des côtes de Terre-Neuve, a causé un retard de 48 heures. Ils ne sont arrivés qu'hier matin, au nombre de dix. On rencontre parmi eux sept ecclésiastiques représentant Québec, Montréal, et d'autres ville du Canada et des États-Unis. Ils ont pour directeur M. l'abbé Brochu, curé de St-Denis à Québec.

Lourdes est leur première station de pélerinage. Ils vont visiter successivement St Sernin de Toulouse. N. Dame de la Garde, N D. de Lorette avant de s'embarquer pour la Terre-Sainte. Leur voyage subséquent en Egypte, en Italie, en Suisse, en France, en Angleterre se prolongera jusqu'au mois d'août.

A l'heure où nous mettons sous presse ils ont leur cérémonie de pélérinage avec la bénédiction des insignes qu'ils ont adoptés. C'est une croix en argent émaillé sur le modèle de la croix de St-Sépulcre.

Bornons-nous pour aujourd'hui à souhaiter la bienvenue à nos hôtes d'outre mer vraiment nos frères par le sang, par la langue et par leur amour pour l'Eglise et la France

LA MISÈRE AU LABRADOR

M. Louis O. Chevalier, de la côte du Labrador, nous informe que la misère sévit rudement au Labrador Il voudrait que le gouvernement fit travailler la population au lieu de la nourrir comme il le fait en lui distribuant de la fleur· Pour cela, il suggère l'établissement d'une compagnie qui ferait l'exportation des fruits qui abondent dans le Labrador. Le gouvernement pourrait subventionner telle compagnie. Il y a aussi l'exploitation du homard, qui pourrait se faire et faire vivre la population. Les pêcheries, suivant M. Chevalier, ne valent pas grand'chose.

LE TELEPHONE.

Nous lisons dans la *Minerve*.

Nous avons maintenant un service régulier de téléphone entre Ottawa et Montréal. C'est une innovation inappréciable, qui permet de causer facilement, à cette distance, de la métropole à la capitale, une distance de quarante lieues.

On entend aussi distinctement que d'une rue à l'autre, avec notre service local, et l'on n'a pas besoin de parler plus fort. Si l'on converse avec une personne connue, avec une amie, on a également le plaisir de reconnaître cette personne au son de la voix, qui est parfaitement conservé.

C'est la preuve que la question d'éloignement n'est de rien Avant longtemps, on devra pouvoir téléphoner sur tous les points du pays et même du monde, les vibrations téléphoniques ayant la même rapidité que les vibrations télégraphiques.

Nous étions déjà, depuis quelque temps, en repports téléphoniqus avec plusieurs localités plus rapprochées de nous qu'Ottawa, avec Saint-Hyacinthe, par exemple. Il y a plusieurs mois que l'on peut converser, pendant dix minutes de Montréal à Saint Hyacinthe, moyennant la modique somme de trente centins. Saint-Hyacinthe est à douze lieues d'ici Ottawa est à quarante ; et c'est cependant la même chose Bientôt ce sera le tour de Québec, puis de New-York, puis d'Halifax, enfin, lorsque les cables transatlantiques serviront aux deux usages, téléphonique et télégrafique—ce qui ne tardera pas sans doute,—avec Paris et Londres.

L'avenir est au téléphone, cette prodigieuse découverte, ce don de Dieu, qui restait caché, et que l'homme devait conquérir comme tant d'autres secrets de la nature, à la sueur de son front, c'est-à-dire à force d'étude, à force de travail scientifique.

AGENCES MATRIMONIALES.

Un écrivain du *Temps* donne des détails intéressants sur les agences matrimoniales en France.

La première institution de ce genre fut établie peu après la révolution de 1793. Il y en a aujourd'hui au delà de un cent, à Paris seulement. Quelques-unes sont publiques, d'autres privées. Ces dernières sont les plus exposées aux soupçons, bien que les premières soient souvent surprises à faire des dupes, et un agent qui avait un grand bureau près des boulevards, vient d'être condamné à deux ans d'emprisonnement pour avoir trompé ses clients.

L'auteur de l'article publié dans le *Temps* a visité plusieurs de ces agences Il rapporte que, pendant les derniers huit mois, une de ces agences n'a pas fait moins de 202 mariages La majorité des bureaux sont tenus par des femmes. Les clients se composent surtout de soldats à leur pension, de fonctionnaires destitués : parmi les clients on remarque particulièrement des vieilles filles, des courtisanes fatiguées et des cuisinière enrichies

Le nombre extraordinaire de fonctionnaires destitués en quête de femmes, est attribué aux changements fréquents de gouvernement.

Ces malheureux se voyant mis à la porte de leurs bureaux, et obligés de tenir un certain rang dans le monde, recourent à l'agent matrimonial, comme à une espèce de sauveur

Plusieurs apartiennent à de bonnes familles ruinées. Sans doute il y a beaucoup d'aventuriers des deux sexes, mais il est indubitable qu'il se fait par l'intermédiaire de ces agences, d'excellents mariages.

LA PERSECUTION

En regard des suppressions de traitement qui ont frappé nombre d'ecclésiastiques dans ce département, le *Patriote de l'Ardèche* fait remarquer que pas un pasteur, pas un vicaire protestant n'ont vu leur traitement diminué d'un centime. Y toucher· le gouvernement s'en gardait bien Que diraient les trois députés protestants de l'Ardèche ? Que diraient leurs trois compères ?

Notre confrère cite par exemple la ville de Privas, qui compte une population catholique d'au moins 7, 000 habitants et quatre prêtres pour le service du culte; elle compte à peu près aussi 1, 000 protestants, évangélisés par deux pasteurs

On a supprimé le traitement de tous les vicaires catholiques, mais on s'est bien gardé de toucher à celui des ministres protestants.

NOTE DE L'EDITEUR

1o. *Il est entendu que toute impression faite à notre atelier est payable sur livraison.*

2o. *Pour les annonces mêmes conditions : Les annonces légales judiciaires et autres devront être payées d'avance par le procureur ou agent de la partie intéressée, ou par celle-ci, nous réservant notre recours contre l'un ou l'autre, ou les deux conjointement et solidairement s'il y a lieu.*

3o. *Lorsque les annonces demandées devront être toisées, si elles n'ont pas été payées après la première insertion, elles seront discontinués sans préjudice à notre réclamation pour la publication de la première insertion, contre les parties ou leurs procureurs et agents tel que ci-dessus.*

4o. *Nous répétons que nous ne sommes en aucune manière responsable des opinions émises par nos correspondants auxquels nous laissons toute liberté quant à la forme et au fond.*

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

ARTHABASKAVILLE, 8 MAI 1886.

LA MOTION GARNEAU.

Le vote sur cette motion a été pris vendredi matin : Majorité contre la motion, 27.

Comme on le voit, la Chambre a soutenu le principe de non intervention. Nous croyons que c'est ce qu'il y avait de mieux à faire. Que les membres expriment individuellement leur désapprobation de l'exécution de Riel en dehors de la Chambre, c'est bien, mais si l'on tient à ce que chaque branche de notre pouvoir public reste dans ses attributions. il est absolument nécessaire que les législatures se tiennent sur la réserve.

C'est ce qu'on a fait dans la chambre d'Ontario ; et ce que nous avons approuvé alors nous l'approuvons encore aujourd'hui que la chambre de Québec adopte le précédent.

Les libéraux ont tourné contre eux M. Cameron, du comté de Huntington, et s'ils continuent, ils vont s'aliéner les sympathies de leurs amis les anglais, d'un bout à l'autre du pays.

Nous croyons que la motion Garneau aura pour effet de nuire considérablement à l'action des riellistes dans les élections fédérales.

On s'apercevra que non seulement les anglais, mais encore de bons conservateurs Riellistes se refroidiront parce qu'on a voulu exploiter inconstitutionnellement cette question, et en faire du capital politique.

PARLEMENT FEDERAL.

La séance du 30 avril, a été employé a discuter deux mesures qui intéressent à un haut point le public.

On y a adopté en deuxième lecture, un projet de loi relatif à la protection des eaux navigables.

Il est défendu par cette loi, aux propriétaires de moulins à bois de laisser tomber à la rivière le bran de scies et autres déchets sous peine d'une forte amende.

L'autre mesure a trait à l'agriculture. L'hon. M. Carling a soumis une résolution dont l'objet est l'établissement de fermes expérimentales et d'acquérir une étendue limitée de terre publique du Canada dans ce but et pour la plantation des arbres.

L'honorable ministre dit que l'on se propose d'établir une ferme expérimentale centrale à 5 ou 10 milles d'Ottawa. Cette ferme aura quatre ou cinq cents acres. On en établira aussi dans la Nouvelle Ecosse, Nouveau Brunswick. Ile du Prince-Edouard, dans le Manitoba, et les nouveaux territoires. Le coût de l'établissement de la ferme centrale et des autres fermes sera d'environ $240,000 et le coût de leur entretien annuellement sera de 30 à $35,000.

M. Wallace qui appuie cette résolution fait remarquer que l'exportation des chevaux a augmenté de quatre fois de 1876 à 1885.

Il y a eu diminution pour le beurre ; mais pour le fromage, œufs et volailles, fortes augmentations.

Le montant total de l'augmentation de l'exportation des produits de ferme en 1886 sur celle de 1876 a été de $15,000,000.

En 1876, elle était de $8,500,000, et en 1885 de $23,549,000.

La résolution est adoptée.

COMPREND PAS.

Le *Quotidien* répond ainsi à l'entrefilet que nous lui avons adressé au sujet de la révolte à St. V. de P.

Une erreur typographique non corrigée est cause que cet entrefilet contenait un mot mal construit.

Pénitenciaire, dit le confrère, comprend pas.

Voyons l'ami, examinez bien ce qui se passe, puis réfléchissez ; peut être qu'avec un peu d'efforts vous viendrez à bout de comprendre ce que les autres comprennent de suite.

A cette fin, nous allons vous aider ; écoutez bien ceci.

En quelques semaines, nous avons eu à St. Vincent de Paul :

Un incendie considérable ;

Une immense conspiration des détenus, probablement avec des influences du dehors ;

Une révolte sanglante ;

Le préfet assailli et mortellement blessé ;

Enfin, après tout cela, l'évasion de Viau, le chef des révoltés, la plus audacieuse des évasions.

Après cela, si vous dites encore " comprend pas, " nous verrons à ce qu'il y aura à faire.

NOUVELLES DIVISIONS ELECTORALES.

L'hon. M. Taillon a un projet de loi devant la Chambre pour diviser les comtés unis de Chicoutimi et Saguenay, Drummond et Arthabaska et Richmond et Wolfe.

Par la nouvelle loi, chacun de ces comtés sera divisé et aura un représentant dans la Chambre d'Assemblée.

Nous pensons que tout le monde sera satisfait de ce changement.

Il sera fait des changements aussi parait-il, aux districts judiciaires, mais nous n'en connaissons pas encore la nature ni l'étendue.

EN FAUTE QUAND MÊME.

L'année dernière les journaux conservateurs de Montréal s'insurgeaient contre M. Beangrand le maire (libéral) de la ville, parce qu'il appliquait la loi avec trop de zèle en vue de couper la marche au fléau de la picotte.

Ce printemps, c'est au tour du maire de Québec, (libéral aussi) à recevoir les censures du *Canadien* et d'autres journaux conservateurs, parce qu'il ne fait pas assez pour empêcher la diphtérie de décimer les familles de la ville.

Que le maire fasse comme M. Beaugrand et on lui reprochera de faire du zèle, d'être trop sévère.

Il en sera toujours ainsi tant que la politique mettra le nez dans les affaires municipales.

LES NUDITÉS CONDAMNÉES.

Un marchand de Montréal M. Sharpley. exposait dans sa vitrine des statues représentant des personnes nues. Poursuivi, ce marchand allégua pour se justifier que c'était des œuvres d'art.

Voici en résumé ce qu'a décidé le

recorder :

" D'après la preuve non contredite par les défendeurs, la statuette en question représente une femme complètement nue, car la gaze dont on a parlé ne cache pas la partie inférieure du corps.

La cour est d'opinion que cette statuette n'est pas la copie du " Jour " et de la " Nuit " de Michel-Ange. Est-ce une copie de grand maître, est-ce un objet d'art ? Ceci n'a pas été prouvé, mais en serait-elle une, cela ne l'empêche pas d'être indécente ; car les grands maîtres sont loin d être exempts de reproche sous ce rapport.

Le juge cite plusieurs autorités pour prouver qu'au temps du paganisme et de la Renaissance, des statues nues se voyaient dans les palais et même dans les temples. Beaucoup de ces objets d'art sont conservés dans les musées et on en voit même sur les places publiques.

La Renaissance en avait placé même dans les églises, mais on semble ignorer que les papes ont fait couvrir ces nudités. On a cité le " Jugement dernier " de Michel-Ange, mais les corps de ce tableau ont été couverts par ordre de Paul IV.

La cour en est venue à la conclusion que ces sortes d'objets peuvent être tolérés dans les maisons privées ou dans les musées, mais que tels objets ne peuvent servir qu'à familiariser le public avec la sensualité et que cette école n'est tolérée ni par les autorités civiles, ni par les autorités religieuses.

Les défendeurs sont donc trouvés *coupables* de contravention à la loi, mais comme ils semblent être de bonne foi, *la sentence est suspendue.*

CE QU'ON DIT DE NOUS À ROME.

Le *Moniteur de Rome* a publié l'adresse d'adhésion à l'Encyclique *Immortale Dei*, qui a été envoyée au Souverain-Pontife par plusieurs centaines de catholiques canadiens appartenant aux classes instruites. Cette adresse, d'après le *Moniteur*, porte environ 460 signatures.

Il en fait entr'autres, les commentaires suivants :

" Le Canada n'est encore qu'un jeune peuple, et cependant il montre une maturité et une sagesse, à laquelle bien des vieilles nations de notre continent semblent, hélas ! presque étrangères. Aussi S. S. Léon XIII, en élevant au cardinalat l'archevêque de Québec, veut-il récompenser sa constante fidélité au Siège Apostolique, fidélité bien connue de Rome, même avant l'hommage des dernières protestations.

EVASION DE VIAU.

Viau, celui là même qui à organisé la révolte à St. Vincent de Paul la semaine dernière, s'est échappé du cachot où on l'avait enfermé.

Comment a-t-il pu secouer ses chaines, percer les murs, se procurer un cable, escalader les toits, tromper la vigilance des gardes, mystère que tout cela.

Ce pénitentier est une boite à surprise. Quelque bon matin, le télégraphe nous apprendra qu'il n'en reste plus pierre sur pierre.

Nous donnons les détails de l'évasion de Viau, tel que rapportés par les journaux.

D'après tous les renseignements les plus probables, on croit que Viau s'est servi de l'anse du sceau de nuit de sa cellule et d'un couteau de table pour percer le mur de sa cellule et les murs de la prison à deux endroits différents.

C'est avec ces outils d'un nouveau genre qu'il a réussi à enlever la pierre du mur intérieur du cachot.

Nous avons vu la pierre. Elle pèse a dit M. Papineau, 250 livres. La pierre une fois enlevée, il restait à défaire un mur de brique d'à peu près neuf pouces d'épaisseur. L'ouverture qu'il a ainsi pratiquée est d'environ 18 pouces par 12 pouces.

C'est par là qu'il est sorti du cachot. Il se trouvait alors dans le corridor.

De là, il a pris la lampe qui était à l'extrémité nord de ce corridor, et s'est rendu à l'autre bout du corridor. Là, il a percé un autre mur en brique de 18 pouces d'épaisseur. Pour cette nouvelle besogne, il avait cassé un morceau de la fournaise qu'il y a dans le corridor.

Par cette dernière ouverture qui se trouve à peu près, à vingt pieds du cachot, Viau se trouva en dedans de la nouvelle bâtisse d'où il sortit en perçant le mur en brique et en brisant un contrevent temporaire en bois qui était fermé avec un cadenas. Là Viau se trouva sur une espèce de galerie ; il a regardé par la porte grillée en fer, mais il n'a rien vue. Gadbois et Paré étaient les gardiens de nuit hier soir.

Une fois là il est monté sur un des cabestans, a pris une corde longue de 30 pieds environ et garnie à un crochet solide et s'est rendu sur le toit.

Il a dû parcourir toute la longueur de ce bâtiment, l'aile nord environ 80 pieds, puis tourner à gauche et avancer encore de cinquante pieds.

Là, il avait enlevé la couverture d'une des lucarnes-tabatières du toit et y avait attaché son câble, câble à nœuds, afin de faciliter la descente et s'était laisser glisser dans le jardin, d'où il avait pu facilement sauter par dessus le petit mur de clôture.

Le sergent Paré qui était en devoir dit avoir vu un homme marcher sur le toit vers une heure et demie. Paré était à faire sa ronde de nuit. Il s'est de suite rendu auprès du gardien Gadbois pour l'en informer mais quand les deux officiers sont revenus Viau brillait par son absence.

L'assistant préfet, Gadbois et Paré ont suivi la piste de Viau, à travers le jardin, mais il a pris le trottoir du village, et adieu tout le monde.

Viau a été capturé dans un petit bois près de St. Martin. Il n'a pas offert de résistance.

Comté de Verchères.

Voici le résultat, en détail, de la votation dans le comté de Verchères :

Paroisses	Majorités. Bernard	Cartier
Verchères No. 1.....	118	
" " 2.....	117	
Ste. Théodosie	54	
Varennes No. 1.....	64	
" " 2.....	3	
Belœil.....	14	
Village de Varennes		42
Contrecœur		34
Ste. Julie..... ..		10
St. Antoine.....		131
St. Marc.....		10
	370	227
	227	
Maj. pour Bernard...	143	

NOTES LOCALES.

Il y a maintenant une centenaire dans la paroisse de St. Grégoire. C'est Mad. Jean Prince, belle-sœur de feu Mgr Prince et tante du chanoine Prince de St. Maurice. Elle jouit encore de ses facultés et d'une assez bonne santé.

Messire Laflèche curé de Ste. Victoire, organise un bazar pour venir en aide aux dames de la Congrégation qui ont érigé un splendide couvent dans la paroisse.

Le comité, composé des dames, a déjà commencé à solliter des secours. Nul doute que partout l'on s'empressera de venir en aide à nos voisins.

Mr. Livernois artiste en photographie de Québec a bien voulu nous adresser quelques portraits de Sa Grandeur Mgr. Gravel, évêque de Nicolet. Il y en a de toutes

les grandeurs, depuis 10cts à $1,60. L'ouvrage est d'un fini remarquable et la ressemblance parfaite. Nos remerciments à M. Livernois.

Le contrat pour l'érection de la nouvelle église de Somerset et du presbytère a été donné à M. Archambault, architecte de L'Assomption au chiffre de $33,000 pour l'extérieur et le presbytère.

M. l'abbé F. Tétreau curé de l'église canadienne de New-York, était en ce village jeudi dernier.

Mr. Ls. Caron, entrepreneur, est parti pour Nicolet où il demeurera tout le temps que durera la construction du couvent des dames de l'Assomption.

Nous n'avons pas encore reçu un seul No. du Nicoletain.

L'hon Mr. Laurier est actuellement chez lui.

M. Provancher, journaliste, était aux funérailles de Mad. Lavergne.

On parle beaucoup en ce moment d'un conventum des anciens élèves du collège de Nicolet qui aurait lieu vers le commencement de juin. Le projet d'élever un monument à la mémoire de M. l'abbé Caron sera probablement mis à exécution à cette occasion.

Les anciens élèves verraient d'un bon œil cette fête de leur *Alma Mater*.

Nous apprenons que M. Alf. Létourneau M. D. s'est fixé à St. Ferdinand d'Halifax.

Nous lui souhaitons une large et payante clientèle.

LES METIS AVAIENT ILS DES GRIEFS ?

Lisez ceci et vous répondrez ensuite.

Les Assiniboines, un jour, las du bacon gâté que le gouverneur Dewdney leur envoyait, offrirent d'accepter à la place de cette horrible nourriture la moitié du poids équivalent en bœuf frais Mais M. Dewdney avait alors un ami qui était son associé dans un syndicat territorial et qui avait sur les bras 90,000 livres de ce même bacon avarié ; il décida que les Indiens mangeraient du bacon. dussent-ils en mourir.

Ce fait a été dénoncé par un journal tory même. le *Winnipeg Times*.

Qu'on remarque que les traités obligeaient le gouvernement à fournir du bœuf frais, nourriture moins dispendieuse du reste que le bacon ; les rapports des inspecteurs eux-mêmes attestent que cette abstinence forcée de bœuf engendra chez les Indiens de graves maladies.

Quelques agents ou instructeurs "traitaient les Indiens comme des chiens, ne leur parlant que par jurons et malédictions, et les leurrant de fausses promesses "

M. Lawrence Clarke est d'avis que "sans la protection des prêtres et des ministres, il y a longtemps que les instructeurs agricoles et d'autres mercenaires politiciens ayant autorité sur les Indiens se seraient fait tuer."

On constate dans les rapports même du département indien, que 45 p. c. ou près de la moitié des hommes de la police à cheval, envahissaient à la fois les hôpitaux, y subissant des traitements médicaux pour des maladies honteuses de la pire espèce.

Le rév. M Mc Dougall rapporte qu'il est de mode parmi les blancs d'acheter des jeunes filles de 13 à 16 ans à des prix variant de $10, à $20, pour des fins immorales.

L'opinion d'un missionnaire sur les employés en général, c'est que c'est un ramassis d'êtres qui auraient fait le déshonneur des temps barbares."

Non content de se jouer de la bonne fois des sauvages et de les démoraliser, on les faisait crever de faim.

M. McMcColl, inspecteur des agences, dit ceci dans un de ses rapports : "Les patates et l'orge reçus le printemps dernier étaient à demi-pourris."

En 1882, les vivres furent coupées pendant 41 jours à la bande de Pounodmaker, au dire d un M. McDonald, et ce carême forcé causa une détresse horrible La même année, on négligea aussi les Pieds-Noirs, qui faillirent se révolter

Le commissaire McLeod parle de "bandes d'Indiens mourant de faim," et cite le cas d'un Stoney qui, lui et sa famille, s'étaient passés de manger pendant plusieurs jours

M. Jackson, membre du conseil du Nord-Ouest prétend que 10 p. c. de la population indienne de la réserve de Indian Head ont péri de faim en six mois, soit 20 p c. sur l'année

Réalise-t-on bien toute l'horreur de ces révélations, qui ne sont peut-être pas la centième partie de la vérité, puisqu'on les arrache aux dossiers officiels ?

Les humeurs de l'estomac, le Salt Rheum, et toutes les maladies du sang sont radicalement guéries par la Salsepareilles d'Ayer.

EST-CE UN JOLLY GOOD FELLOW ?

On sait que Sir John fut accueilli à son entrée aux Communes avec cette chanson.

L'électeur fait des remarques très sensées à ce sujet.

Quoi ! un *jolly good fellow*, l'homme qui a juré, devant le Dieu qu'il adore, une haine mortelle à tout ce qui est catholique ! l'homme qui a été dénoncé par Cartier comme le pire ennemi de notre race ! l'apôtre de l'Union législative et de l'ensevelissement de l'élément canadien français ! le froid calculateur qui a pesé la tête de Riel dans la balance de son ambition et contre qui le sang d'un de nos compatriotes et les plaintes de tout un peuple catholique et français crieront éternellement vengeance !

Un type de bonté, celui qui n'a pas eu pitié des prières de notre population entière, ni des demandes en grâce qui s'élevaient de toutes parts, même du jury de Régina, ni des larmes d'une mère, ni des indicibles angoisses d'une épouse, lorsqu'il n'avait qu'un mot à dire pour sauver la tête de Riel !

Ah ! chantez bien, vils courtisans qui insultez ainsi aux sentiments du peuple que vous êtes censé représenter ; gargarisez-vous bien avec cette insipide musiquette ; ce sera pour vous la *Marseillaise* de Bourget de l'Isle au sous de laquelle il fut traqué et chassé de son pays ; ce sera votre chant de mort !

LES IDEES DE SIR JOHN.

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre qu'un correspondant adressait au *Post* le mois dernier.

Après avoir dit que Sir John ferait tout en son pouvoir pour cacher les documents relatifs au Nord-Ouest, le correspondant continue :

" .... Les intérêts en jeu sont énormes Eu réalité, c'est une question de pouvoir et Sir John A. Macdonald ne tombera pas si un " coup d'Etat " une " guerre civile " ou une révolution peut le maintenir au pouvoir.

" L'autre jour, un député ultra tory-orangiste a clairement exprimé, devant moi, les sentiments de son parti. Il a dit :

" La Puissance est maintenant entre nos mains ; elle nous appartient, et nous ne nous laisserons pas enlever le gouvernement par les *damnés* Grits et Français, même s'il nous faut maintenir le gouvernement de Sir John, par la force des armes. "

" Ce monsieur est un officier qui a fait partie de l'expédition de la Saskatchewan, et cela semble lui avoir donné le goût de voir couler le sang de ses concitoyens. " Je vous le dis, "

continua-t-il, " ces *maudits* Français ont mérité d'être battus et ils le seront."

" Ce sont là de véritables sentiments orangistes et c'est sur ces sentiments que compte Sir John. Il est impossible de comprendre comment un canadien-français, un irlandais ou tout homme ami de la justice, quelle que soit sa nationalité, peut donner son appui à une institution aussi diabolique que le ministère actuel- "

UNE BONNE MESURE.

Le ministre de la marine, M. Foster, propose en ce moment une loi concernant la protection des eaux navigables où entr'autres bonnes dispositions nous lisons qui suit ;

" Nul propriétaire ou locataire de scieries, ni aucun ouvrier y employé, ni aucune personne que ce soit, ne jettera, ni ne fera jeter, ni ne permettra que l'on jette des sciures, rognures, dosses, écorces ou déchets de bois d'aucune sorte dans aucun cour d'eau ou aucune rivière navigable, *ni dans aucune eau dont quelque partie est navigable. ou qui se jette dans une eau navigable* ; et quiconque enfreindra les dispositions de cet article sera passible, sur conviction par voie sommère pour la première contravention, d'une amande de pas moins de vingt piastres, et, pour toute récidive, d'une amande de pas moins de cinquante piastres."

Chacun sait que le bran de scie est mortel au poisson.

UNE SOCIETE SECRETE.

On a découvert à Ottawa l'existence d'une association ayant pour objet principal d'exclure les catholiques de toutes les charges municipales, fédérales et provinciales.

Cette société se désigne sous le nom *d'Association électorale protestante.*

Elle a réussi à tenir son existence secrète jusqu'à ce jour et on lui prête beaucoup d'influence.

La découverte de cette société a produit une assez vive sensation dans la capitale.

ECOLES FRANCAISES À NFW YORK.

L'archevêque de New-York, Mgr Corrigan, a béni vendredi dernier. la chapelle de l'académie Villa Maria, No 1,054 Lexington avenue, et a célébré la premiere messe dans ce petit sanctuaire dédié à Notre-Dame du Rosaire Cette chappelle était ornée de gracieux présents faits à la mère St-Gabriel par ses anciennes élèves du pensionnat de la congrégation de Notre Dame, à Montréal, dont l'académie Villa Maria de New-York est une succursale.

Après la cérémonie, Mgr Corrigan a visité l'école paroissiale de St Jean-Baptiste des Canadiens, dirigée par M l'abbé Tétrault. Cette école compte déjà plus de cent élèves, qui ont été félicités par Mgr Corrigan de leur progrès dans les études françaises et anglaises.

Le gouvernement de Québec vient de faire commencer une exploration minutieuse des terres de la Couronne afin de connaître la valeur des richesse forestières de la Province. Les explorations sont déjà terminées dans Gaspé, Rimouski et Témiscouata.

Le gouvernement a eu là une excellente idée. Il était nécessaire, à plusieurs points de vue, de faire cette espèce d'inventaire. D'abord elle fera connaître au gouvernement l'étendue et la valeur des limites à bois qui sont une des principales sources de revenus pour la Province, et il pourra alors les administrer de manière à leur donner tous les soins dont elles peuvent avoir besoin et en faire la source d'un revenu permanent.

ELECTION DU ABRREAU

Les avocats nu Barreau de Québec, au nombre d'une centaine environ, se sont réunis samedi après midi au Palais de justice dans le but de procéder à leurs élections annuelles. Voici le résultat de ces élections :

Batonnier, Hon. D A. Ross, C R.; syndic, C. A. Morrissette, C R. ; trésorier D J. Montambault, C R ; secrétaire. R J. Bradley · conseil : Hon. F. Langelier, C. R., Hon C Irvine. C. R., et M M. Malouin, C R., Dunbar, C. R., Bossé, C. N Hamel et W. J. Miller.

CHICAGO.

L'*Avenir National*, qui se publie à Chicago depuis quelques jours, publie dans son dernier numéro, des statistiques sur les commencements de cette ville devenue la métropole commerciale des Etats de l'Ouest. Il rappelle aussi la large part prise à son établissement par nos compatriotes.

En 1826, à la première élection municipale qui eut lieu dans cette ville, il n'y avait que 45 voteurs qui prirent part à l'élection, et sur ces 45 voteurs. il y avait 25 voteurs français.

Nos compatriotes ont aussi fondé plusieurs autres établissements dans l'Illinois.

Jusqu'à l'année 1804. la langue française était la langue du pays de l'Illinois

Le premier recensement fut fait en 1835 la population était alors de 3.254 âmes

« N'est-il pas étonnant, ajoute-t-il. que cette poignée de Français, abandonnés sur les rives du Saint Laurent, en 1763, ait pu, par son accroissement prodigieux, s'emparer de la plus grande partie du continent américain Depuis ce temps où notre race aidait à la fondation de cette ville, le progrès a marché à pas de géant, et la population du petit village de Chicago, qui n'étaitf en 1835, que de 3.265 habitants, compte aujourd'hui 750,-000 âmes, dont 30.000 Canadiens français. »

LES GREVES AUX ETATS-UNIS.

Les grèves se propagent à Chicago. Les grévistes paradent dans les rues. Ils demandent que les heures du travail soient réduites à 8 heures, Ils sont très menaçants.

A Baltimore, 2000 menuisiers ont signifié à leurs patrons qu'ils ne travailleront plus si on ne leur donne pas $2 par jour pour 8 heures de travail

Plusieurs établissements ont accordé ces demandes. Ce sont les fabriques de meubles qui ont le plus à souffrir.

A Milwaukee tous les brasseurs sont en grèves, au nombre de 3,000.

Les plombiers de Saint Paul Minneapolis sont en grève.

Le *Times*, de Chicago, dit qu'il y a actuellement 35,000 ouvriers sans travail. Il ajoute qu'il est probable que 10 pour cent seront dans cet état pour une année ou deux.

La grève affecte principalement les compagnies de chemins de fer. Il y a 3,000 employés de fret qui refusent de travailler, et c'est quand il s'agira de les remplacer qu'il y aura des troubles.

Les manufacturiers de bois se sont unis en un comité et les ouvriers en font autant pour les combattre.

D'après ce journal on ne peut s'attendre de sitôt à un règlement des difficultés.

A Minnéapolis les maçons en briques et les tailleurs de pierres ont obtenu 9 heures de travail sans se mettre en grève Dans toutes les fabriques de cigares de Minnéapolis, on ne travaille plus que 8 heures par jour.

A Boston, les boutiques de charpentiers ont accordé 8 heures de travail à leurs employés ; 50 autres ont promis d'en faire autant.

Il y a eu grève 1,5oo charpentiers, 1,200 peintres et 350 plâtreurs.

LE GRAND TRONC.

On télégraphie de Londres :

La réunion générale des actionnaires du chemin de fer du Grand-Tronc a eu lieu hier. Sir Henry Tyler a parlé avec confiance des perspective d'avenir de l'entreprise et a déclaré que la Compagnie du chemin de fer s'était tirée beaucoup moins mal qu'on n'aurait pu s'y attendre.

Sir Henry a dit que l'accord existait entre le Grand Tronc et la Compagnie du Pacifique Canadien.

Une courte discussion a suivi son discours ; au cours du débat, M. Abbott, un courtier porteur d'un grand nombre d'actions, a attaqué le Pacifique Canadien

Le rapport du conseil d'administration de la ligne a été adopté à l'humanité.

MORT D'UN ZOUAVE PONTIFICAL.

Nous regettons d'apprendre la mort de M. Eugène Varin, arrivée dans la matinée Le défunt était employé au greffe de la cour d'appel depuis 1871 et a été l'un de ceux qui endossèrent l'uniforme des zouave pour voler au secours de Pie IX. Il était de la colonne de Charette, dans la fameuse retraite de Viterbe, lors de la prise de Rome par les troupes Geribaldiennes. Ses camarades l'estimaient pour sa gaité, son entrain et sa bravoure.

LA JOURNÉE DU FORÇAT

A l'occasion du drame lugubre et sanglant dont le pénitencier de St Vincent de Paul vient d'être le theâtre, nous croyons intéresser nos lecteurs en leur relatant comment se passe la journée d'un forçat.

Le réveil sonne à 4. 45 heures; les condamnés doivent être habillés à 6 heures. Ils nettoient leurs cellules et vont prendre leur déjeuner qui se compose de porc, de pain et de café, nourriture dont se contenteraient beaucoup de braves et honnêtes ouvriers qui travaillent plus longtemps et plus durement que ces bandits.

Après le déjeuner, la prière, puis les condamnés se rendent aux ateliers, où ils travaillent jusqu'à 11. 45 heures. moment du dîner.

Ce repas se compose de soupe, viande, pommes de terre et pain

Après le dîner. retourne au travail jusqu'à cinq heures et demie, après quoi on soupe de thé et de pain.

Le souper terminé, les forçats sont enfermés dans leur cellules, où ils peuvent lire jusqu'à neuf heures.

A neuf heures extinction des feux et coucher.

Le dimanche les condamnés sont renfermés dans les cellules, sauf le temps des offices religieux.

Une fois par mois on leur permet d'écrire à leurs parents ou amis. Les lettres sont lues par le secrétaire et le préfet.

DES SERVITEURS FIDÈLES.

Lors de la dernière réunion du Cercle agricole de Sherbrooke. l'un des membres les plus actifs et les plus intelligents de cette société faisait, au cours d'une dissertation sur le soin du bétail. une comparaison pleine de justesse et comportant un argument pas mal solide en faveur de la profession agricole.

" On se plaint beaucoup en ce moment des employés infidèles, des employés défalcataires. Le cultivateur n'a pas à redouter de telles calamités. Ses troupeaux lui rendent toujours un compte fidèle. Il n'a qu'à les soigner à les bien traiter. Ils ne gagnent que leur nourriture, et leur entretien. et cependant ils sont d'un dèvouement sans borne envers leur maitre. Ils ne dérobent rien, ils n'ont même pas l'idée d'un détournement Si les marchands avaient tous des commis aussi scrupuleux. les banque, route seraient peut être moins fréquentes dans le monde commercial.

" Les grèves ne sont pas à redouter non plus parmi ces fidèles et dévoués travailleurs de la ferme. Le cultivateur avec un bon stock de bétail à son service, voilà l'homme le plus tranquille, le plus heureux de la terre. C'est un souverain qui ne craint pas les révolutions. C'est ue chef d'indnstrie qui ne redoute pas le soulèvement de ses ouvriers. C'est un capitaliste qui se moque des commotions sociales

" Si on appréciait comme il faut l'indépendance, la paix le vrai bonheur que recèle la vie rurale, les villes se videraient, tout le monde fuierait à la campagne "

OBITUAIRE.

Nous regrettons d'avoir à annoncer la mort de Mad. Lavergne, née Marie Geneviève Delagrave, arrivée à l'hotel-Dieu de ce village, à l'âge de 76 ans.

Elle était la mère de notre concitoyens Jos. Lavergne Ecr Avocat et de L. Lavergne Ecr N. P. de Stanfold.

C'était une femme très distinguée et une très bonne chrétienne.

Les funérailles ont eu lieu jeudi ici. après un service de première classe auquel assistait grand nombre de parents et d'amis

Nos sincères condoléances à la famille.

Est décédé à Québec le 4 mai 1886, Joseph Narcisse Pacaud a l'âge de 76 ans, 3 mois et 4 jours.

Les vieux de la rivière Chambly se rappellent encore ce patriote qui pendant les troubles de 37 voyageait entre Chambly et Montréal avec son vapeur le Swan ; le Capitaine Pacaud se dévouait corps et âme aux rebelles, mais refusait mordicus de recevoir à son bord les "Queen's Dragoon" malgré l'ordre formel du général anglais.

Mr. Pacaud était l'ainé de sa famille et le frère de Mr. E. L. Pacaud C. R., de Mr G. J Pacaud, de Mr. C. A Pacaud.

Encore un bon citoyen de parti pour au monde meilleur, dans la personne de M. Hector Leber. arpenteur de St Wenceslas

Sa mort a eu lieu après quelques heures de maladie seulement, lundi dernier. Il laisse une femme et 12 enfants qui ne pourront se consoler de la perte qu'ils viennent de faire.

A son service qui a eu lieu dans l'Eglise de St-Wenceslas M. l'abbé Tétreau a payé un juste tribut d'éloge à la mémoire du defunt

M. Leber était venu se fixer dans cette paroisse il y a 29 ans alors que tout était encore en forêt. C'était un bon chrétien, que ses vertus avaient rendu cher à ses concitoyens.

J.C. THIBAULT

FERBLANTIER

ARTHABASKA STATION.

LE PUBLIC trouvera à cet établissement, qui est le plus considérable de tout le District, UN ASSORTIMENT COMPLET de FERBLANTERIES de 1ère qualité.

-POELES !-

NEUFS

ET DE

SECONDE MAIN.

Poseur de Fournaises a air chaud, &c. &c. &c.

Les commandes seront exécutées sans délai.

Une visite sollicitée.

Bulletin de la Semaine.

L'honorable François Langelier a été réélu maire de Québec.

—La grève à Chicago menace de devenir une véritable calamité.

—Les amis de l'honorable M Blake lui ont donné un banquet, samedi soir, à Outaouis.

L'église catholique et le presbytère de Bonctouche, comté de Kent N S., a été frappé par la foudre et entièrement détruit hier.

—Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie à Athénes Ohio, à 9. 23hrs lundi soir. Des secousses ont été ressenties en plusieurs endroits dans l'Ohio.

Un télégramme, adressé à Monseigneur l'Archevêque de Québec, annonce que Monseigneur Jamot, évêque de Peterborough, Ontario, est mort et que sa sépulture aura lieu vendredi prochain.

Montréal. 2.—Un désastreux incendie a eu lieu à 10 heures, hier soir, aux usines du chemin de fer du Pacifique Canadien. Le département des peintres a subi des pertes pour un montant de $15,000. L'origine de cet incendie est encore inconnue.

Nous apprenons avec peine que le docteur Pominville, médecin du pénitencier de St Vincent de Paul. s'est cassé une jambe mercredi matin. L'accident est arrivé au pénitencier ; le docteur trébucha au haut d'un escalier, perdit l'équilibre et roula au bas de l'escalier. Dans sa chute il eut le malheur de se casser la jambe.

Si votre sang est vicié, purifiez-le sans délai en vous servant de la Salsepareille d'Ayer. Remède sûr et efficace.

EUROPE.

—On signale de nouveaux cas de choléra en plusieurs villes d'Italie.

Les rapports entre la France et le Vatican sont plus tendus que jamais.

Les Anglais ont éprouvé un échec grave en Birmanie.

Les ménées nihilistes en Russie inspirent de nouveau au czar des inquiétudes sérieuses.

L'ouverture de l'Exposition intercoloniale a eu lieu avec grande pompe, mardi, à Londres

—A son arrivée à Londres mardi, M. Gladstone a été l'objet d'une réception enthousiaste. La santé du premier est excellente.

LE CODE CIVIL.

La *Minerve* s'alarme des amendements faits, à chaque session, au code civil de notre province :

" C'est un devoir impérieux, dit elle, pour le gouvernement et le comité de législation, à Québec, de résister énergiquement à tous ces empiétement et de faire cesser, dans l'intérêt public, cette manie funeste d'amender, pour les détruire, ces articles si lucides, si concis et si sages de notre code."

RESPECTONS NOS HOMMES INSTRUITS.

Un très grand nombre de nos compatriotes en ce pays se font une fausse notion de la liberté Pour eux la liberté c'est la licence, sans respect du droit d'autrui, sans discernement, sans frein

Avant d'être interné par la maladie. disait M. Ferdinand Gagnon, nous eûmes, un jour, l'opportunité de constater sur le vif cette fausse notion de la liberté. Deux Canadiens en conversant, s'animaient et en étaient déjà venus aux gros mots quand nous passâmes près d'eux. L'un croyant avoir trouvé la suprême logique, dit à son adversaire : Ecoute, ici nous sommes dans un pays libre ; si je le veux je peux dire à un juge : vous avez menti

L'autre rétorqua aussitôt avec beaucoup de sagesse : C'est vrai, mais on peut dire cela dans n'importe quel pays, et partout celui qui l'aura dit passera pour un fier polisson et mal appris,

Là-dessus, le premier se voyant dans la confusion s'éloigna sans rien dire.

La liberté n'est pas la licence, et c'est pour cela qu'en ce pays. comme ailleurs, il y a de la police pour réprimer les désordres.

LE VAISSEAU.

La vie du grand homme ressemble à un vaisseau qui vogue sur l'océan

Le vaisseau sur la mer rencontre beaucoup de difficultés, l'homme public n'est pas moins exposé aux épreuves

L'Ocean est tantôt calme, tantôt furieux ; dans le premier cas, le vaisseau ne peut continuer sa route, dans le second il court risque d'être submergé.

Bien solide, bien ferme d'abord, le vaisseau résiste aux tempêtes qui se déchaînent avec fracas et aux vents qui dans leur furie viennent fondre sur leur proie.

Il parcourt l'immensité de l'Océan, fait plusieurs grands voyages, rapporte de riches produits puis s'en revient au port Là il est salué par des acclamations unanimes. mais alors il est usé par les tempêtes et fait eau de toute part.

Tel est le destin des grands hommes. Ils sont. eux aussi. assaillis par de violentes tempêtes dans leur carrière politique : tantôt ce sont des luttes acharnées qu'ils se font les uns aux autres, tantôt on critique leurs œuvres et leur conduite : même on va plus loin, c'est à dire, on méconnait leurs services.

D'autres sont plus heureux, me direz-vous Oui ! Mais lorsque, après avoir vagué aux affaires politiques, ils se retirent dans la vie privée, leur santé est affaiblie et ils ne valent pas plus que les précédents

Du moins, ces hommes dévoués peuvent se rendre ce bon témoignage ; Je n'ai pas perdu ma jeunesse, j'ai ruiné ma santé, mais du moins j'ai travaillé pour mon pays.

AUGUSTIN GOHIER

LE MOT POUR RIRE

Un candidat arrive à une maison et demande le chef de famille. " Il est après enterrer le chien dans le champ" répond la femme. " Qui est ce qui a tué le chien, " demande son interlocuteur " Il s'est tué à force de japper après les candidats " Hue, avance donc ! crie notre homme à son cheval qui partit au grand trot.

***

Un mot de M. Taillon

M. Marchand se plaignait d'avoir reçu trop tard l'avis de convocation d'un comité. Je n'ai reçu l'avis [la vie] qu'il y a un instant, disait il.

Vous êtes pourtant assez âgé, lui riposte l'honorable Procureur Général.

***

Réflexion mélancolique d'un déupté du centre gauche :

—Le malheur. c'est que, dans le train parlementaire, il y a trop de chauffeurs et pas assez de mécaniciens

***

Un mari, rossé par sa femme, une virago, se réfugie sous son lit.

—Sortiras-tu de là, brigand. canaille, assassin ? hurle la douce compagne.

—Non, madame, je n'en sortirai pas, je tiens à vous prouver que je fais ce que je veux chez-moi !

MARIAGE.

A Arthabaskaville lundi le 3 du courant par le Rev. M. Buisson curé, M. Albert Gagnon à Delle Josephine Martel,

RECETTES

Inscription transqarente sur verre

Découper l'affiche qu'on désire faire figurer derrière un carreau ou une glace sans tain, coler à la colle de pâte sur le verre les lettres découpées et laisser sécher. On passe ensuite la peinture à l'huile sur le carreau ou vitre, sans épargner les lettres découpées, qui forment ainsi une réserve très nette. La peinture étant sèche, il suffit de faire tremper le verre dans l'eau, la colle de pâte se détache et les lettres ainsi conservées forment une inscription transparente sur fond de couleur.

Nettoyage des toiles de couleur.

Les ménagères qui ont des enfants savent combien ils salissent vite leurs vêtements en toile. On a beau les choisir en couleurs foncées, les porteurs turbulents s'arrangent pour y faire des taches choquantes à la première heure qu'ils les portent

On les lave, la couleur primitive pâlit et c'est laid. A l'égard des toiles en couleur, voici ce que nous conseillons :

Quand on fait cuire des haricots on garde l'eau de cuisson ; un premier prélèvement sert à faire une soupe économique et raffraîchissante ; le reste s'emploie à laver les toiles de couleur sans enlever la teinture.

Cette eau constitue donc un remède pour l'usage externe et pour l'usage interne.

Rien n'éteint plus rapidement le feu résultant de l'huile en flamme que la farine. Au lieu de verser de l'eau on jette de la farine. Ainsi, si par l'explosion d'une lampe, on met le feu à ses vêtements, on peut sauver sa vie en jetant de la farine sur le feu.

Il existe un moyen de rendre les eaux des puits propres aux savonnages. Il consiste à décomposer les sels calcaires par la potasse ou la soude Une once de ces substances suffit pour vingt seaux d'eau ; il se précipite une poudre blanche, qui est la chaux. On conçoit que toute l'opération consiste à bien répartir la soude ou la potasse dans la masse d'eau à purifier. Dans cet état elle devient non seulement propre aux savonnages, mais encore à tous les autres usages domestiques.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons ; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons ; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois ; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."

Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup — Ecoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup ; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,

Mrs. EMMA GEDNEY."

159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.

JOSEPH WALDEN."

Bybalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

Livres et Papeterie

Nous avons toujours, comme précédemment un grand choix d'ouvrages de

LITTERATURE HISTOIRE,

THEOLOGIE, SCIENCES, MEDECINE

et autres, formant un département spécial de notre magasin, avec les LIVRES DE PRIERES DE PIETÉ, les LIVRES D'ECOLE, ainsi que les articles de Librairie proprement dits.

NOS PRIX DEFIENT TOUTE CONCURRENCE en Librairie comme en Papeterie.

J. B. ROLLAND & FILS.

Nos 6, 8, 10, 12 et 14 Rue Saint-Vincent.

3m. MONTREAL.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de Québec, à sa présente session, pour obtenir une charte à une compagnie avec pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer du village de Drummondville, dans le comté de Drummond, à un point près du chemin de fer de la Compagnie du Grand-Tronc, entre les stations de cette compagnie à Kingsey Siding dans le comté de Richmond et au village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska, traversant parties des deux comtés en dernier lieu mentionnés ou aucun d'enx, aussi bien que le comté de Drummond, avec pouvoir de construire et exploiter une branche du dit chemin de fer de sa ligne dans le canton de Wendover ou Simpson à la paroisse de Ste Angèle, dans le comté de Nicolet et de là à un point à ou près la ville de Lévis, dans le comté de Lévis,---traversant les comtés d'Yamaska, (si nécessaire) de Nicolet, Lotbinière et Lévis.

W. J. WATTS,
Procureur des applicants.

Drummondville 12 avril 1886.

AVIS.

Le soussigné, curateur à la succession de feu Robert Frizzell, en son vivant marchand de Kinnear's Mills, donne avis qu'il s'adressera à la Cour Supérieure du District d'Arthabaska par son procureur le dix huit mai prochain pour obtenir sa décharge comme curateur à la dite succession.

C. N. ROBITAILLE.
Curateur.

Arthabaskaville 15 Mars 1886.

AVIS DE CURATEUR.

Avis public est par le présent donné que le soussigné George Atkinson du canton de Durham dans le district d'Arthabaska a été dûment nommé curateur à la succession vacante de feu Patrick Harvay, en son vivant du dit canton de Durham, instituteur, maintenant décédé, et que toutes personnes, créancières ou débitrices de la dite succession sont par le présent averties et requises de se conduire en conséquence dans les prémices conformément.

J. ATKINSON
curateur.

L'avenir 10 avril 1886. 6. s.

TERRE À VENDRE.

De 60 arpents en superficie dont 10 en bon état de culture, située à St. Remi de Tingwick.

Cette propriété est voisine de l'église et sera vendue bon marché, aux conditions les plus faciles. Elle renferme une magnifique sucrerie de 1200 à 1500 très belles érables, avec une bonne cabane à sucre. S'adresser sur les lieux ou par lettre à M. le curé de St. Rémi Tingwick.

UNE TABLE FANTASTIQUE ET DANGEREUSE

Il est question de produire, dans l'exposition de l'institut de Franklin, à Philadelphie, une table vraiment fantastique et d'un réalisme effrayant. Elle se trouve dans le Palais Pitti, à Florence. Le palais contient les merveilles de la peinture italienne, et il paraît étrange de trouver cette table au milieu des chefs-d'œuvre de l'art Elle fut fabriquée par Giuseppe Sagatti, qui employa plusieurs années à l'achever. Pour celui qui l'aperçoit, elle paraît un curieux travail de marbres de diverses nuances, car elle ressemble à une pierre polie, et pourtant elle n'est composée que de morceaux de muscles, cœurs et intestins de corps humain. Il a fallu pour la fabriquer une centaine de cadavres.

Cette table est ronde, d'une largeur d'un mètre de diamètre avec un piédestal et quatre griffes, et le tout est de chair humaine pétrifiée. Son auteur est mort depuis cinquante ans. Après avoir passé par les mains de trois propriétaires, dont le dernier s'est suicidé et l'a arrosée de son sang, elle est arrivée au Palais Pitti.

Sagatti était parvenu à solidifier les corps en les plongant dans plusieurs bains minéraux. Il obtenait les cadavres de l'hopital. Les intestins servirent pour les ornements du piédestal. Les griffes sont faites avec les cœurs, les foies et les poumons, et conservent la couleur de la chair. La table est faite de muscles artistiquement arrangés. Autour, il y a une centaine d'yeux et d'oreilles qui produisent le plus étrange effet. Les yeux, dit-on, semblent vivants et ils vous regardent à quelque point que vous vous placiez. Ce fut le travail le plus difficile de l'artiste. Il fut content de son œuvre et communiqua aux savants sa méthode.

Le dernier propriétaire de cette table, Giacomo Rittaboca, l'avait placée au centre de son salon, et se faisait un plaisir de la montrer aux visiteurs en disant que c'était l'œuvre d'un sculpteur original ; puis, le soir, il en expliquait la véritable origine. Une nuit de Noël, il avait réuni quelques amis, et l'on jouait aux cartes sur cette table. Rittaboca perdait et les yeux de la table le fascinaient ; il était pâle, agité ; enfin il se leva et marcha à pas pressés, puis vint se rasseoir et perdit encore, distrait par la fixité de ces regards qui le poursuivaient. On voulut le faire changer de place ; on couvrit ces yeux importuns. C'est inutile, dit-il ; et il raconta à ses amis toute l'histoire de cette table composée de parties humaines. Ce n'est pas du marbre, dit-il, c'est de la chair, de vrais yeux, de vrais muscles, de véritable cœur. Voyez : ils sont encore vivants. Ces yeux vous parlent, je ne puis les supporter ; ils me rendront fou. Alors subitement il prend un poignard, et, avant qu'on eût le temps de retenir son bras, il s'était frappé au cœur en disant à ses amis : J'en suis débarrassé. Son sang coula sur la table et son cadavre roula par terre. Ses héritiers furent heureux de vendre le meuble au gouvernement, et si le conservateur du palais Pitti veut la prêter à l'exposition, les Américains amoureux de fortes émotions pourront être satisfaits.

DECÈS.

A Warwick, chez son fils Et. Valcourt M. D., le 28 avril, à l'âge de 82 ans. Dame Marguerite Robichaud, epouse de feu François Valcourt, autrefois de St Simon d'Yamaska.

Les restes mortels ont été transportés à St Simon son ancienne paroisse.

LOTERIE

Pour venir en aide à la construction de

L'HOTEL-DIEU.

Un terrain spacieux, situé au centre du village d'Arthabaskaville et dans le voisinage immédiat du Collége et de l'Hôtel-Dieu, ayant été mis généreusement à notre disposition pour nous aider dans la construction d'un hôpital, nous avons décidé, à la suggestion de personnes s'intéressant au succès de notre œuvre, de faire une

Loterie de Dix Emplacements

situés sur les rues principales et sur l'Avenue projetée de l'Hôtel-Dieu, ces emplacements ayant 60 pieds de front dont 5 de 150 de profondeur et les cinq autres de 110 pds. de profondeur. Ces emplacements sont libres de toutes hypothèques et redevances.

Sa Grandeur l'Evêque de Nicolet, à l'exemple de Mgr des Trois-Rivières, a daigné approuver et bénir ce projet de loterie.

NOUS AJOUTONS

50 PRIX EN ARGENT,

Savoir :

25 PRIX DE $5,00—20 PRIX DE $10.00—4 PRIX DE $20.00,--ET 1 PRIX DE $50.00.

Le tirage qui aura lieu aussitôt que 6000 billets de 50cts. auront été vendus, se fera sous la direction de Messire Roy, chapelain de l'Hôtel-Dieu, lequel présidera aussi le comité chargé d'en déterminer le mode. La date et le lieu seront publiés d'avance. Une copie du plan avec les numéros des emplacements, sera adressé à Monsieur le Curé de chaque paroisse où la vente des billets aura lieu.

Cette loterie est autorisée par Sa Grandeur Monseigneur notre Evêque et nous espérons que ce haut patronage nous attirera la coopération de toutes les âmes charitables du district.

LES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE ST. JOSEPH D'ARTHABASKAVILLE.

Nous approuvons avec plaisir le projet de Loterie ci-dessus pour venir en aide à la construction de l'Hôtel Dieu d'Arthabaskaville et nous prions le Seigneur de le bénir tout particulièrement. (Signé) † L. F., Ev. des Trois-Rivières

Le 29 Juin 1885. † ELPHEGE, Ev. de Nicolet.

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

DOSES — *Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour **Indigestion**, ou **Dyspepsie**, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les **Maladies du Foie**, les **Désordres Bilieux**, et la **Jaunisse**, les PILULES D'AYER doivent être données en doses modérées pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les **Vers**, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsées par ces PILULES.

Éruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les **Rhumes** et **Refroidissements**, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la **Diarrhée** et la **Dyssenterie**, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les **Rhumatismes**, la **Goutte**, la **Névralgie**, et la **Sciatique**, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les **Tumeurs**, l'**Hydropisie**, les **Douleurs des Reins**, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La **Suppression**, et l'**Écoulement Pénible des Menstrues**, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boite des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC,
District d'Arthabaska.

COUR SUPERIEURE.

No 50.

Le dixième jour d'Avril mil huit cent quatre vingt six.

PIERRE PERREAULT, de la paroisse de St. Ferdinand d'Halifax, cultivateur,

vs. *Demandeur*

ISRAEL VACHON si devant du même lieu et maintenant absent de cette province.

Défendeur

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

CHS C. BERNIER.
Dep. P. C. S

LA BANQUE

Jacques-Cartier

BATISSE VOISINE DU MAGASIN
de Mr. D. O. BOURBEAU,

Victoriaville.

Toutes les affaires de Banque seront transigées généralement à cette succursale.

L'intérêt sera alloué sur les dépôts aux taux convenus.

Nous accepterons les dépôts de 25 centins et au-dessus.

J. A. COOKE;
Gérant,
C. JOSEPH LABERGE,
Comptable

GLASGOW & LONDON,

CIE: D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU.

Alf. ASSELIN,
Agent
ARTHABASKA STATION.

Assurance Mutuelle contre le Feu

DE STANSTEAD & SHERBROOKE.

ETABLI - 1835

BUREAU DES DIRECTEURS.

GEO. H. ALLAN, Waterloo.	JOSEPH BEDARD. Richmond.	LT.-COL R T. MORRIS, Ascot
C. A. BAILY, Cookshire.	F. P. BUCK, Sherbrooke.	DR T. M PRIME, Knowlton.
H. B. BROWN, Sherbrooke.	S. H. C. MINER, Granby.	M. F. HACKETT Stanstead.

H. B. BROWN, Pres't S. H. C. MINER, Vice-Pres't GEO. ARMITAGE, Sec. and Treas.

Pertes ajustées libéralement & promptement réglées Risques pris avec soin et GRANDES LIGNES évitées.

TERRE A VENDRE.

Une des plus BELLES FERMES de Ste. Julie de Somerset,

200 Acres en Superficie

TRÈS FERTILE—BIEN BATIE,

A 2 MILLES DE L'EGLISE CATHOLIQUE

Conditions faciles, s'adresser à

ARCHIBALD McKILLOP,
Ste. Julie.

A Vendre.

La grande étendue de terre connue sous le nom de "The Ross Land." située dans les cantons de Wendover, Simpson, Warwick et Kingsey, en tout à peu près 27, 700 acres.

Cette propriété est probablement celle qui a le plus de valeur, comme terrain boisé pour la récolte d'écorce de pruche, dans tout le Canada. De plus la terre est admirablement propre à l'agriculture et est boisée de pins et d'épinettes aussi bien que de pruche et d'autres essences.

Ces terres sont maintenant offertes en vente et divisées en lots à la convenance des acheteurs. On peut obtenir tous renseignements tant qu'aux prix et conditions, de M. Robert Ritchie, Drummondville, qui se fera un plaisir de donner tous les renseignements voulus. Les conditions de paiement seront des plus faciles.

Dans le cas ou quelques-uns des lots ne seraient pas vendus d'ici au premier avril, on se propose de les offrir en vente à l'encan le 12-mai prochain.

VENTES PAR LE SHERIF

ARTHABASKA.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

C. S. A. No. 3—LOUIS BEAUDOIN, Demandeur; contre HONORE RACINE, Défendeur.

Deux arpents et demie de terre de front sur la profondeur du lot ci-après mentionné, étant la moitié nord-est de la moitié nord est du lot numéro un du septième rang du canton de Thetford, comté de Mégantic—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Sacré-Cœur de Marie de Thetford, le QUINZIEME jour de JUIN prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juin prochain.

AUGUSTE QUESNEL,
Bureau du Shérif, Shérif.
Arthabaskaville, 7 avril 1886.

AVIS.

Le soussigné, curateur à la succession de feu Robert Frizzell, en son vivant marchand de Kinnear's Mills, donne avis qu'il s'adressera à la Cour Supérieure du District d'Arthabaska par son procureur le dix huit mai prochain pour obtenir sa décharge comme curateur à la dite succession.

C. N. ROBITAILLE,
Curateur.

Arthabaskaville 15 Mars 1886.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de Québec, à sa présente session, pour obtenir une charte à une compagnie avec pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer du village de Drummondville, dans le comté de Drummond, à un point près du chemin de fer de la Compagnie du Grand-Tronc, entre les stations de cette compagnie à Kingsey Siding dans le comté de Richmond et au village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska, traversant parties des deux comtés en dernier lieu mentionnés ou aucun d'enx, aussi bien que le comté de Drummond, avec pouvoir de construire et exploiter une branche du dit chemin de fer de sa ligne dans le canton de Wendover ou Simpson à la paroisse de Ste Angèle, dans le comté de Nicolet et de là à un point à ou près la ville de Lévis, dans le comté de Lévis,---traversant les comtés d'Yamaska, (si nécessaire) de Nicolet, Lotbinière et Lévis.

W. J. WATTS,
Procureur des applicants.

Drummondville 12 avril 1886.

AVIS
DE CURATEUR.

Avis public est par le présent donné que le soussigné George Atkinson du canton de Durham dans le district d'Arthabaska a été dûment nommé curateur à la succession vacante de feu Patrick Harvey, en son vivant du dit canton de Durham, instituteur, maintenant décédé, et que toutes personnes, créancières ou débitrices de la dite succession sont par le présent averties et requises de se conduire en conséquence dans les premices conformément.

J. ATKINSON
curateur.

L'avenir 10 avril 1886. 6. s.

TERRE À VENDRE.

De 60 arpents en superficie dont 10 en bon état de culture, située à St. Remi de Tingwick

Cette propriété est voisine de l'église et sera vendue bon marché, aux conditions les plus faciles. Elle renferme une magnifique sucrerie de 1200 à 1500 très belles érables, avec une bonne cabane à sucre. S'adresser sur les lieux ou par lettre à M. le curé de St. Rémi Tingwick.



J.C. THIBAULT

FERBLANTIER

ARTHABASKA STATION.

LE PUBLIC trouvera à cet établissement, qui est le plus considérable de tout le District, UN ASSORTIMENT COMPLET de FERBLANTERIES de 1ère qualité.

Chaudières à Sucre, Tuyaux en fer de toute sorte

NOUS TARAUDONS ET COUPONS SUR DEMANDE.

-POELES !-
NEUFS
ET DE
SECONDE MAIN.

Poseur de Fournaises a air chaud, &c. &c. &c.

Les commandes seront exécutées sans délai.

Une visite sollicitée.

AVIS

est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de Québec à sa prochaine session pour obtenir un acte d'incorporation d'une Compagnie de Chemin de Fer ayant pouvoir de construire, posséder et gérer un chemin de fer d'un point à où près du village de Victoriaville dans le Comté d'Arthabaska, à travers les comté d'Arthabaska et de Wolfe pour unir les chemins de Fer du Grand-Tronc et du Québec Central.

Sherbrooke le 5 Mars 1886.

IVES BROWN & FRENCH
Avocats des Pétitionnaires



HARMONIUMS
DE BELL
EN VENTE CHEZ
D. O. BOURBEAU,
Arthabaska Station.

Ces instruments sont de première classe et seront vendus à des

PRIX REDUITS.

JOHN LAW
Melbourne P. Q.,
Manufacturier
DE
PORTES ET CHASSIS.

Le soussigné a constamment en mains, une quantité de Portes et Châssis qu'il vendra à

Bon Marché,
POUR ARGENT COMPTANT

Il manufacture aussi le

BOIS EN MOULURES,
CADRAGES,
BALUSTRADES D'ESCALIER, &c., &c.,

sur commande, dans les meilleurs styles et à bref délai.

Envoyez vos ordres par la malle au manufacturier,

JOHN LAW,
Melbourne P. Q.

AU PUBLIC.

—o—

Le soussigné a pris une Licence d'Encanteur et est prêt à entreprendre toute affaire en cette branche aux conditions les plus faciles, promettant entière satisfaction.

Il continue comme par le passé à pratiquer comme Huissier, et se chargera avec plaisir de toutes collections et autres services.

Moulins a Coudre

Constamment en mains à sa résidence. Conditions avantageuses.

Une visite est sollicitée.

Elz. PIUZE,
Arthabaskaville

BRANCHES D'AFFAIRES.

AVOCATS.

CREPEAU & COTÉ,

Arthabaskaville Bureau, Rue de la our.

UGENE CREPEAU, C. R.
H COTÉ

PACAUD & CANNON,

Arthabaskaville. Bureau : Rue de Eglise.

. L. PACAUD L. J. CANNON

LAURIER & LAVERGNE

Arthabaskaville. Bureau : Rue de Eglise.

E. J. HEMMING D. C. L.

AVOCAT.

DRUMMONDVILLE.

LOUIS RAINVILLE

NOTAIRE.

ARTHABASKAVILLE.

Bureau, rue de l'église. Argent à prêter Assurance contre le feu, sur la vie. Billets e chemins de fer à vendre pour Manitoba, Ouest, le Passumpsic, le Vermont Central e Grand-Tronc.

30 Sept. 1882.

J. E. Girouard

NOTAIRE,

DRUMMONDVILLE, P. Q.

Jan. 84--85 Pd

L. LAVERGNE

NOTAIRE

CESSIONNAIRE DES GREFFES DE FEU F. X. PRATTE N. P. ET P. N. PACAUD N P.

Stanfold, P. Q.

J. N. GASTONGUAY

ARPENTEUR & INGÉNIEUR CIVIL.

Tient son bureau rue de la Cou

Dr. GRAVEL,

ARTHABASKAVILLE.

Consultations à toutes heures.

Bureau Rue de l'Eglise

HECTOR DESCHAMPS

HUISSIER

DURHAM SUD.

Se charge de collections et de tous services dans sa branche avec ponctualité.

1an 6 mars 1886

Dr. E. T. BELLEAU

Docteur en Médecine,

Arthabaskaville

Bureau : coin des rues de l'Eglise et de la Cour, au-dessus du magasin de M. Gendreau, fils.

Consultation à toute heure.

29 Août 85—1a.

J. N. BERGERON

MEDECIN-CHIRURGIEN

STANFOLD.

Spécialité en médecine. Traitement des maladies des yeux.

N. B.—Venant de recevoir deux séries de verres à lunette, le Dr. Bergeron est en état de donner le numéro des lunettes aux myopes et aux presbytes.

23 Juil 1883—1 an

Hotel Jacques-Cartier

Jos. BELIVEAU, Proprietaire,

23, 25, 27,

PLACE JACQUES-CARTIER,

Montreal.

CERCUEILS

DE

TOUTE GRANDEUR

ET DE

TOUS LES PRIX.

GRANDE RÉDUCTION ! ! !

Le soussigné désire annoncer au publie qu'il tient maintenant un assortiment considérable de cercueils dans tous les goûts, qu'il vendra à des prix très réduits

Une visite sollicité.

J. E. AUGER,

Victoriaville.

Etabli en 1853

LA WATERTOWN

Cie. d'Assurance Agricole

PAR ACTIONS,

DE WATERTOWN, N. Y.

N'assure que les proprietés rurales et résidences privées.

Elle paie les pertes par le feu et la foudre que le feu s'ensuive ou non. Pertes rembour sées pour les animaux tués par la foudre n'importe où sur la ferme.

CAPITAL CASH..... \$300,000,00
" REVENUS.....\$1,491,624.83

Cette compagnie a déposé \$100,000 entre les mains du gouvernement de la Puissance comme garantie des pertes qu'elle pourra subir en Cana la.

ISAAC MUNSON Président.
H. M. TERNS Secrétaire.
DEW EY & BUCKMAN Agts généraux
Brockville, Ont.

E. PIUZE, Agent local
Arthabaskaville. P. Q

6 m. 25 Août 83.

RICHMOND, DRUMMOND

ET

YAMASKA

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU.

BUREAU A ULVERTON, P. Q.

ÉTABLIE EN 1879.

Les pertes sont payées promptement On n'assure pas dans les villes et cités

F. PREFONTAINE.
Président.
JAS. ALEXANDER,
Sec. Trésorier.

LA CITOYENNE

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA VIE,

Contre le Feu

Contre les Accidents.

L. J. CANNON

Agent

Arthabaskaville.

JE VIENS DE RECEVOIR

A L'OCCASION DES FETES

LE PLUS

Grand Assortiment

De beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en Pia os à qu ue, (de t ous tes formats), Pianos droits, (nouveaux modèles), Pianos carrés et Orgues de Cha pelles et de Salons.

Hazelton — Knabe — Fischer — Dominion

PIANOS

Kranich & Bach

Orgues-Harmoniums "DOMINION", Tous instruments de Choix, de nouveaux styles uniques dans leur genre, et ne se trouvant nulle part ailleurs

Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible ou écrire pour catalogues illustrés.

L. N. PRATTE

1676 Rue Notre-Dame, 1676

MONTREAL,

Z. LAPIERRE

Fabricant de cha ssures

---306---

Rue St. Paul, Montreal.

TERRE A VENDRE.

La plus belle ferme de Ste Elizabeth de Warwick. Audelà de 150 acres en superficie —très fertile—bien bâtie—Conditions faciles S'adresser à

Ed. H. LALIBERTÉ
Notaire Warwick

3m.

LEVAIN COMPRIME

DE

FLEISCHMANN & Co

Manufacturiers et premiers fabricants en Canada de levain comprimé.

Ce levain est un pur extrait de grain choisis, absolument libre de toute chimisteri ou adultération, et a donné satisfaction uni niversellement partout où il a été employé. S on en fait usage selon les directions, le pai sera beaucoup plus blanc et meilleur &c qu le pain fait avec d'autre levain.

Ecrivez pour un échantillon gratis. Tous les marchands bien posés le vendent. Les boulangers de première classe l'emploient. Essagez.

Entrepot : No 70 RUE ST.
ANTOINE MONTRÉAL.

J, STEWART,
Gérant.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

Journal Hebdomadaire,

Parait tous les Samedis

ABONNEMENT.

Un an (*Nécessairement d'avance*)...$1.50

On ne s'abonne pas pour moins d'une année.—Il sera chargé $2.00 par année à ceux qui n'auronpas payé d'avance.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis à l'Administration par écrit, un mois avant l'expiration de son année.

L'abonnement continuera tant que les arrérages ne seront pas payés s'il y en a.

Toute correspondance devra être accompagnée d'un nom responsable. Aucun écrit anonyme ne sera publié.

Les manuscrits publiés ou refusés, ne seront point retournés.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces seront insérées à raison de 10 centins par ligne, pour la première insertion, et de trois centins pour les insertions subséquentes.

Toutes correspondances personnelles ou d'une nature intéressée, tous rapports d'institutions financières ou autres, seront insérés, à titre de réclames, au taux de 20 centins par ligne

On traitera de gré à gré pour les annonces commerciales à long terme, pour lesquelles annonces, on fera une grande réduction, sinon, elles seront chargées aux taux ci-dessus.

On devra, dans tous les cas, donner à l'Administration avis de discontinuer toute annonce à l'expiration du temps fixé, sans quoi la publication en sera continuée au prix convenu, ou le tarif ci-dessus

Toute lettre d'argent devra être enrégistrée et adressée : l'*Union des Cantons de l'Est*, Arthabaskaville, P. Q.

Imprimé, rue de la Cour, à Arthabaskaville par Denis Leblanc pour le compte de Dme. V. H. Tousignant, éditeur propriétaire.